

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Buckwold, appuyé par l'honorable sénateur Carter, tendant à la deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicules automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-10, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi prévoyant la codification et la révision permanentes des lois et des règlements du Canada»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les douanes»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi habilitant le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Neiman, appuyée par l'honorable sénateur Cottreau.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

#### QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'interpellation inscrite au nom de l'honorable sénateur Croll,

Il est—

Ordonné: Qu'elle soit différée jusqu'à mardi prochain, le 22 octobre 1974.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.